

frais de déplacement des chômeurs de certaines régions qui, en raison de leurs aptitudes spéciales, trouvent des emplois dans d'autres régions. Au début, cependant, le programme ne sera appliqué que lentement en raison des problèmes connexes de logement qui se posent pour ces mineurs dans les régions minières de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. On ne peut résoudre le problème du logement par des méthodes classiques, car les taux actuels sur les prêts hypothécaires interdisent au mineur moyen qui a été embauché de s'acheter une maison.

L'exemple ci-dessus montre clairement qu'il sera très difficile pour le ministre de résoudre le problème des disparités régionales si l'on n'a pas des buts ou objectifs bien définis et si le cabinet et le Parlement n'adoptent pas une politique nationale. Lui et ses collègues au sein du cabinet devront affronter toute sorte de conflits qui, je pense, ne pourront être réglés par de simples expédients.

J'aborderai maintenant divers points que j'estime néanmoins pertinents; je serai bref. En premier lieu, on devrait supprimer immédiatement l'Office d'expansion régionale, chargé de créer des stimulants dans les régions désignées où l'emploi et la croissance sont faibles, et voir plutôt à développer les secteurs susceptibles de croissance dans les régions moins développées du pays. Autrement dit, le ministre ne devrait pas, comme il se propose de le faire, attendre à la fin de la session pour présenter sa nouvelle loi concernant des encouragements industriels qui attireraient l'industrie dans les régions qui offrent des possibilités de grande croissance.

Deuxièmement, il est manifeste, d'après le bill, que le ministre jouira de grands pouvoirs discrétionnaires; le chef de l'opposition en a parlé et j'aimerais faire à ce sujet de brèves remarques. Ces pouvoirs permettront au ministre de choisir les régions devant être aidées grâce aux programmes fédéraux d'encouragement. En outre, il pourra accorder des prêts et des subventions aux industries et aux sociétés de son choix. Une fois de plus, je crois que c'est une bonne chose. Les pouvoirs discrétionnaires sont souhaitables; économiquement, il est ridicule d'être limités par des critères étroits et inflexibles. Toutefois, à mon avis, les pouvoirs discrétionnaires conférés dans ce bill sont trop étendus. Il devient alors possible d'en abuser par favoritisme politique—ou du moins d'être accusé de le faire.

• (3.50 p.m.)

Je ne fais nullement allusion, bien entendu, à la personne même du ministre actuel. Ce que je veux dire, c'est qu'avec des pouvoirs

discrétionnaires d'une telle ampleur, tout ministre peut être tenté de s'en servir à des fins politiques et, qu'il le fasse ou non, les députés de l'opposition l'en accuseront sans doute de temps à autre. Pour y remédier, on peut et on doit établir des critères communs de portée générale, qui devraient être centrés notamment sur les possibilités de progrès économique. Il faudrait les établir d'avance, et les pouvoirs discrétionnaires du ministre s'exerceraient en fonction de ces critères.

Dans son discours du 20 février, à la Fédération coopérative du Québec, le ministre a laissé entendre qu'il comptait sur le concours de grandes entreprises dans sa nouvelle tâche, et que l'on encouragerait les industriels, au moyen de prêts garantis, à s'installer dans des régions spéciales. L'un des aspects les moins encourageants de cette formule, c'est qu'elle retombera peut-être dans les anciennes politiques qui ont perpétué la situation de la Dosco au Cap-Breton, au lieu d'utiliser avantageusement les capitaux combinés des secteurs public et privé.

J'ai été effaré, sinon tout à fait surpris, d'apprendre, récemment, que la Dosco envoyait un million de dollars par an à sa filiale en Grande-Bretagne à titre d'honoraires pour consultations. Ce sont, en fait, les contribuables canadiens qui, sous le couvert de la Dosco, expédient cette somme de l'autre côté de l'Atlantique à une société de Grande-Bretagne. Contre ces honoraires assez coquets, la Dosco, si je comprends bien, ne reçoit aucun conseil d'ordre administratif. Est-ce une coïncidence, je ne sais, mais depuis que cette société est devenue une entreprise publique, elle accuse un profit de 2.5 millions de dollars pour sa première année d'exercice. Et voilà, dans un domaine, à tout le moins, comment se comporte l'entreprise privée par rapport à l'entreprise publique.

Les Canadiens ne doivent pas se faire d'illusion, et s'imaginer que le nouveau ministère luttera contre la pauvreté dans tout le Canada, comme certains, déjà, l'ont cru à tort. Tel est le cas, par exemple du *Star* de Toronto, dans un éditorial paru le 25 février et qui applaudissait à la création du ministère, disant qu'on prenait enfin des mesures pour faire disparaître la pauvreté au Canada. C'est absurde, bien entendu. Le nouveau ministère n'aura rien à voir avec les problèmes d'envergure qui menacent beaucoup de pauvres gens dans nos principaux centres urbains.

Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré. Si le comité lui permet de continuer...